

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI...

# L'essentiel de la charte



AGENDA 21 TERRITORIAL

Parc naturel régional de la Brenne - Mai 2009





Des contrats avec les éleveurs pour préserver la biodiversité (en 2008 : 40 exploitations pour 4 000 ha)



Renforcement des espaces protégés : extension de la Réserve naturelle de Chérine avec les étangs de la Sous et Purais, respectivement acquis par le Conseil général et par le WWF et la LPO. Le conservatoire régional du patrimoine naturel achète l'étang Ex-Chèvres (Migné)



Le développement de certaines espèces menacées la pisciculture (grand cormoran) et la biodiversité (jussie, écrevisse rouge de Louisiane)



Natura 2000 : la Grande Brenne, la vallée de l'Anglin et la vallée de la Creuse : 70 000 ha de sites naturels d'importance européenne

# 10 ans d'initiatives : Les faits marquants



Villages du Parc, chantiers d'insertion, guide pour la restauration, inventaires architecturaux : de nombreuses initiatives en faveur du patrimoine bâti



Plaincourault : sauvetage d'une chapelle romane et de ses fresques



Une nouvelle OPAH : comment concilier réhabilitation de l'habitat et économies d'énergie



Opération Bouchures : gérer et préserver le bocage du Boischaud sud



103 entreprises artisanales et commerciales sont aidées dans le cadre de l'ORAC



La Maison de l'entreprise : au service des acteurs économiques du territoire



Les jeunes du lycée Pasteur s'initient aussi à la création d'entreprises

Brenne Initiative élargit ses dispositifs de prêts d'honneur sans intérêt à pratiquement tous les secteurs d'activités

La Maison de l'enfance, la ludothèque et le relais assistantes maternelles : un service original porté par le Parc

Le relais Brenne Initiatives Jeunes : trois animateurs à l'écoute des jeunes et de leurs projets

## Brenne Initiative



# Éditorial

Le Parc naturel régional de la Brenne est né il y a près de vingt ans, le 22 décembre 1989.

Il est né d'une volonté locale, celle de faire vivre, prospérer, mais aussi sauvegarder notre territoire, et d'accroître sa notoriété.

Cette volonté s'exprime dans une charte qui définit ce que nous voulons faire ensemble.

Révisée une première fois en 1998, cette charte vient de nouveau à échéance. Il s'agit donc d'un nouveau pour notre territoire pour les douze ans qui viennent, projet qui nous conduira jusqu'en 2022, une date qui paraît à la fois lointaine et difficile à appréhender, tant sont grandes les incertitudes du temps présent.

Je forme le vœu que cette nouvelle charte nous permette de poursuivre et d'amplifier ce que nous avons fait depuis vingt ans, afin d'affronter les nouveaux défis qui nous attendent.

Le but de cette plaquette est de permettre à chacun de mieux appréhender ce projet, grâce à cette présentation très synthétique, et de faire en sorte qu'il en devienne un véritable acteur.

Jean-Paul CHANTEGUET

*Président du Parc naturel régional de la Brenne*

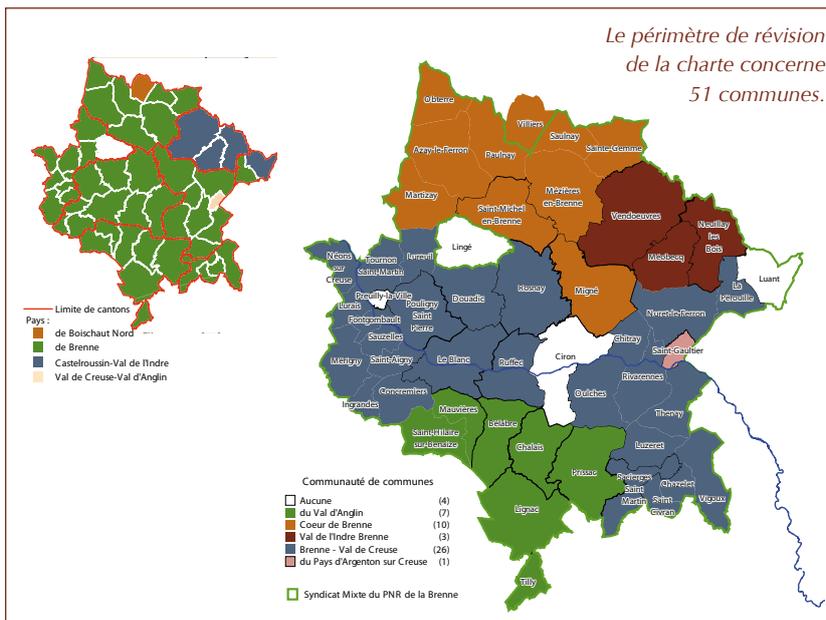
# Les 51 communes

## du périmètre de révision de la charte

Azay-le-Ferron  
Bélâbre  
Chalais  
Chazelet  
Chitray  
Ciron  
Concremiers  
Douadic  
Fontgombault  
Ingrandes  
La Pérouille  
Le Blanc  
Lignac  
Lingé  
Luant  
Lurais  
Lureuil  
Luzeret  
Martizay  
Mauvières  
Méobecq  
Mérigny  
Mézières-en-Brenne  
Migné  
Néons sur Creuse  
Neuilly-Les-Bois  
Nuret-le-Ferron  
Obterre  
Oulches  
Paulnay  
Poulligny-Saint-Pierre  
Preuilly-la-Ville  
Prissac  
Rivarennnes  
Rosnay  
Ruffec  
Sacièrges-Saint-Martin  
Saint-Aigny  
Saint-Civran  
Saint-Gaultier  
Saint-Hilaire-sur-Benaize  
Saint-Michel-en-Brenne  
Sainte-Gemme  
Saulnay  
Sauzelles  
Thenay  
Tilly  
Tournon-Saint-Martin  
Vendoeuvres  
Vigoux  
Villiers



# Une nouvelle charte



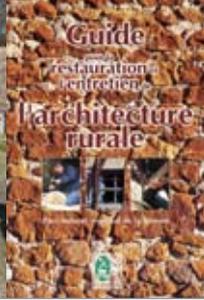
C'est la « règle du jeu » : la charte d'un Parc doit être révisée tous les douze ans, sinon il perd son classement. Et c'est plus que d'un simple toilettage dont il s'agit, mais d'un nouveau « projet de territoire » qui doit être approuvé par les communes, le Département et la Région. Et si une commune ne l'approuve pas, elle ne fait plus partie du Parc. Cette charte, et cela aussi est nouveau, est soumise à enquête publique. Cela permet à l'ensemble de la population d'en prendre connaissance et de pouvoir s'exprimer.

# Un territoire remarquable



La Brenne, c'est bien sûr « le pays des 1000 étangs » (on dit en fait qu'ils seraient près de 3700), une zone humide dont l'importance est reconnue au niveau international (classement sur la liste des sites de la convention dite de RAMSAR). Ce qui fait la grande richesse patrimoniale de la Brenne, ce que l'on appelle sa biodiversité, c'est la grande variété des milieux naturels qui forment une véritable mosaïque, avec les étangs, les prairies, les landes ou les bois, mais aussi les vallées et leurs coteaux calcaires.

Car le Parc est aussi une mosaïque de régions naturelles, puisqu'il borde à la fois la Touraine au nord ouest, le Poitou à l'ouest et le Limousin au sud.



# Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

## Une compétence régionale

Les Parcs naturels régionaux font partie des compétences d'aménagement du territoire dévolues aux Régions. Elles ont l'initiative de leur création, et pourvoient à une part importante de leurs dépenses.

## Un classement national

Le territoire d'un Parc naturel régional est classé par un décret du Premier Ministre. La marque et son emblème figuratif appartiennent à l'Etat. Elle est concédée à l'organisme de gestion du Parc qui en est le garant.

## Un important réseau

Il existe (début 2009) 45 Parcs naturels régionaux représentant 3 706 communes, 13% du territoire (7 millions d'hectares) et plus de 3 millions d'habitants. (voir carte des Parcs en page 16)

## Un territoire reconnu

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, souvent en situation de fragilité (par la dévitalisation rurale, ou une trop forte pression urbaine ou touristique), et qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

## Un projet partagé : une charte

Un Parc naturel régional, c'est un projet territorial formalisé localement par le biais d'une charte, qui fixe, pour une période de 12 ans, les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre.

La charte est un document signé, sur la base du volontariat, par les communes, communautés de communes, Département et Région. Elle est soumise à enquête publique. Elle est approuvée par l'Etat via un décret interministériel.

La charte, c'est d'abord un engagement de ses signataires. Si sa portée juridique est limitée, les documents d'urbanisme qu'élaboreront les communes devront néanmoins être compatibles avec elle.

## Des missions

Les missions d'un Parc naturel régional sont les suivantes :

- ▶ la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- ▶ l'aménagement du territoire
- ▶ le développement économique et social
- ▶ l'accueil, l'éducation et l'information
- ▶ l'expérimentation

## Pas de pouvoir réglementaire

Contrairement à un Parc national, un Parc naturel régional n'a aucun pouvoir réglementaire. Il met en œuvre sa charte en se basant sur les lois et règlements existants.

Nous sommes sur un territoire habité et la richesse de nos patrimoines doit beaucoup à l'action de l'Homme. La sensibilisation et le contrat sont bien souvent plus efficaces que la contrainte.



# Comment fonctionne le Parc naturel régional de la Brenne ?

## Le syndicat mixte

Il regroupe les communes, les communautés de communes, le département de l'Indre et la région Centre. Son objet est la mise en œuvre de la charte, qui constitue, en quelque sorte, sa « feuille de route ».

## Le comité syndical

Toutes les communes y sont représentées par au moins un délégué (2 au-delà de 1000 habitants), ainsi que le Conseil général de l'Indre (6 délégués) et la région Centre (6 délégués). Il regroupe au total environ 70 délégués.

C'est comme le Conseil municipal dans une commune : il vote le budget et prend les grandes décisions.

Les affaires courantes sont gérées par un Bureau de 24 membres.

## Les organes de concertation

- ▶ les commissions de travail : au nombre de 8, elles associent les élus, mais aussi les acteurs socio-économiques et associatifs. Elles proposent et suivent les projets et les actions
- ▶ le conseil de développement durable : c'est une émanation de la « société civile » dont le rôle devrait être accru dans la nouvelle charte, en particulier pour évaluer l'action du Parc
- ▶ le conseil scientifique : c'est un peu un « conseil des sages », composé de scientifiques de différents horizons qui connaissent bien le territoire et jouent un rôle de conseil ou d'expertise, la mission d'un Parc étant aussi l'expérimentation et la recherche

## L'équipe technique

Composée d'environ 25 personnes, elle assure la gestion de la structure, le montage, le suivi, l'animation, mais aussi l'évaluation des différents projets.

## Les partenariats

C'est un des fondements de l'action du Parc : s'appuyer sur les partenaires locaux pour mettre en œuvre la charte. On citera ici ceux qui sont un prolongement de l'action du Parc dans les domaines suivants :

- ▶ l'éducation à l'environnement : CPIE Brenne-Pays d'Azay
- ▶ la nature : associations naturalistes (Indre Nature, LPO), Réserve naturelle de Chérine
- ▶ le patrimoine culturel : Ecomusée de la Brenne
- ▶ l'action économique : Association de développement économique du Parc, Chambre d'agriculture, Chambre de l'artisanat et des métiers...

## Le budget

Le syndicat mixte ne prélève pas l'impôt. Il vit des cotisations et participations de ses membres. Ainsi, en 2009, le fonctionnement courant est assuré par :

- ▶ les cotisations des communes : 5 € par habitant en moyenne, soit 160 000 €
- ▶ la région Centre : 462 000 €
- ▶ le département de l'Indre : 122 000 €
- ▶ le Ministère de l'Ecologie et du développement durable : 145 000 €



# Un outil de développement au service du territoire

## Brenne Initiative

Portée par l'association de développement économique du Parc (ADEP), Brenne Initiative est ce qu'on appelle une « plateforme d'initiatives locales », qui accorde des prêts sans intérêt pour soutenir les créations ou premiers développements d'entreprises.

Depuis sa création en 1992, Brenne Initiative a attribué 2 629 450 € de prêts sans intérêts pour 455 projets, qui ont permis la création ou le maintien de 842 emplois. Le taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées est de 87% et le taux de recouvrement des prêts de 96%.

Le Parc naturel régional de la Brenne, ce n'est pas seulement « les petites fleurs et les petits oiseaux ». C'est aussi un véritable outil de développement au service du territoire.

Sur les 10 dernières années, le Parc a mobilisé plus de 20 millions d'euros de financements qui ont bénéficié à des projets portés par les collectivités et acteurs économiques ou associatifs de notre territoire. Des programmes pluriannuels ont ainsi été négociés avec différents partenaires comme le Conseil régional (contrats régionaux de Pays, contrats de Parc, contrats de saison culturelle), l'Europe (programmes LEADER), l'Etat (Opérations programmées de revitalisation de l'artisanat et du commerce (ORAC), ou de réhabilitation de l'habitat (OPAH), contrats Natura 2000, conventions culturelles avec le Ministère de la Culture...), la CAF de l'Indre (contrats Enfance et Temps libre), etc.

C'est parce que notre territoire est organisé autour du Parc qu'il a pu mener à bien ces différents projets.

## Consulter la charte

La charte, c'est un rapport accompagné un plan qui spatialise la stratégie et les projets.

Ce sont aussi des documents d'accompagnement : le bilan évaluatif de la charte précédente et le diagnostic territorial.

Tous ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site Internet du Parc : [www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr)





# La révision de la charte : une construction collective

La construction de la nouvelle charte, c'est une œuvre de longue haleine. Certains diront même un « parcours du combattant » ! Le travail a commencé dès 2007 et il s'achèvera, si tout se passe bien, en septembre 2010.

Le Parc a voulu que sa nouvelle charte soit un projet partagé issu d'une construction collective, associant non seulement les élus, mais aussi tous les acteurs locaux et habitants. On signalera en particulier :

- ▶ des réunions plénières d'élus
- ▶ des journées de travail pour les acteurs et partenaires
- ▶ deux séries de réunions publiques dans les chefs lieux de cantons (en juin 2008 et 2009)
- ▶ un blog participatif sur le site Internet du Parc
- ▶ plusieurs numéros de « La Feuille » d'information du Parc dans les boîtes aux lettres



Plénière des élus - Journées du Parc 2007



Élaboration du projet du territoire

## Les grandes étapes de la procédure

### ● Faire le point de l'existant (hiver 2007 - juin 2008)

- ▶ évaluation de la Charte précédente par l'ensemble des acteurs concernés
- ▶ réalisation collective d'un nouveau diagnostic de territoire

### ● Construire le projet (mai 2008 - mai 2009)

- ▶ élaboration d'un projet de territoire à 12 ans dont l'avant-projet est soumis, pour avis intermédiaire, aux instances nationales que sont le CNPN\*, le Ministère en charge de l'écologie et la Fédération des Parcs naturels régionaux

\* Conseil national de protection de la nature

### ● Recueillir l'adhésion

**Aujourd'hui**

- ▶ enquête publique
- ▶ délibération des communes, des communautés de communes, du Département. La Charte est ensuite approuvée par la Région

### ● Solliciter les avis « au sommet » (Printemps 2010)

- ▶ avis final du CNPN et de la Fédération des Parcs,
- ▶ consultation interministérielle...

### ● Obtenir le renouvellement du classement (septembre 2010)

- ▶ signature du décret par le Premier Ministre et le ministre de l'Écologie pour le renouvellement du classement de la Brenne en Parc naturel régional pour une nouvelle période de douze ans.

# Les objectifs de la Charte :

2010 - 2022

## **AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI CONSTRUIT SON AVENIR SUR LA RICHESSE DE SES PATRIMOINES ET LEUR TRANSMISSION AUX GÉNÉRATIONS FUTURES**

Le patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, paysager ou bâti, est la première richesse du territoire du Parc.

Ce patrimoine doit beaucoup à l'activité des hommes, aux modes traditionnels de gestion de l'espace qui doivent être pérennisés (élevage et pisciculture notamment)

L'ensemble des acteurs du territoire doit prendre conscience de sa valeur exceptionnelle et de la responsabilité qui est la leur quant à sa préservation et sa transmission aux générations futures.

La charte du Parc se doit de porter remède aux déséquilibres qui affectent la biodiversité (pratiques inadaptées, espèces exotiques envahissantes...) et de préserver les ressources naturelles, en particulier la qualité des eaux.

Elle se doit aussi de préserver la grande qualité des paysages et du patrimoine bâti qui représentent aussi un atout pour le développement harmonieux du territoire, qu'il s'agisse de l'accueil de nouvelles populations ou du tourisme.

Les démarches de développement durable et de qualité environnementale doivent en particulier imprégner les pratiques d'aménagement de l'espace et d'urbanisme.

L'amélioration de la connaissance, la transmission et la sensibilisation, en particulier auprès des jeunes, doit être porteuse d'avenir.

*\* Paroles d'habitants recueillies - réunions publiques juin 2008*



*S'appuyer sur le dialogue et le contrat avec les gestionnaires de l'espace*



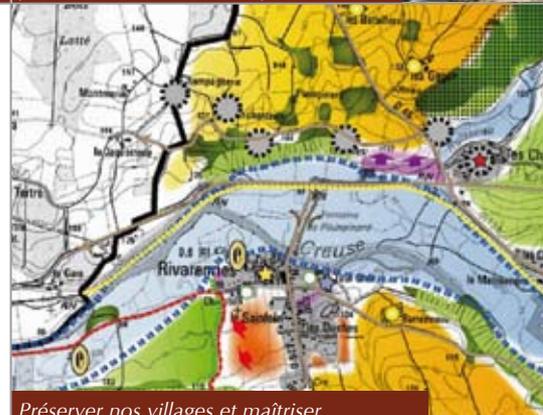
*Améliorer la connaissance et agir pour la sensibilisation aux patrimoines*



*Conforter les espaces protégés*

« Je trouverais dommage que la Brenne ressemble à la Sologne »

*(St Gaultier\*)*



*Préserver nos villages et maîtriser l'urbanisme*



*Valoriser notre héritage culturel*



*Préserver la ressource en eau*

« On a des atouts, on n'est pas une région intensive, c'est intéressant par rapport aux attentes des consommateurs »

*(Le Blanc\*)*

« Il faut garder nos paysages, c'est une source de revenus pour le territoire »

*(Bélabre\*)*



*Lutter contre les espèces envahissantes*



*Promouvoir une architecture contemporaine de qualité*



*Préserver nos paysages emblématiques*

« Laisser à mes enfants la terre dont j'ai hérité »

*(St Gaultier\*)*

**AXE 2 :  
UN TERRITOIRE QUI AFFRONTÉ LES NOUVEAUX DÉFIS  
ET AGIT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
LOCAL, EN S'ENGAGEANT DANS LA PERFORMANCE  
ENVIRONNEMENTALE**

Comment notre territoire, à l'horizon 2022, compte-t-il affronter les nouveaux défis du développement durable et du changement climatique ?

Il faudra promouvoir les énergies renouvelables adaptées à notre territoire, réfléchir à une autre façon de construire nos logements, ou de les réhabiliter, modifier nos comportements, en tant qu'habitants ou que touristes, qu'entreprises, acteurs économiques ou collectivités.

Nos filières de production locales, en particulier agricoles et piscicoles, devront également renforcer la prise en compte de l'environnement et la biodiversité dans leurs pratiques, développer les productions de qualité et les circuits courts de vente aux consommateurs.

La même démarche vaut pour le tourisme, qui est appelé à prendre une place grandissante dans l'économie locale. Le tourisme doit lui aussi être « durable » et respecter les équilibres naturels et humains de notre territoire.

Car la Brenne a en la matière de gros atouts et peut devenir un territoire d'excellence pour le tourisme de nature.

*\* Paroles d'habitants recueillies - réunions publiques juin 2008*



« Dans un Parc, on devrait être conscient des problèmes d'énergie »

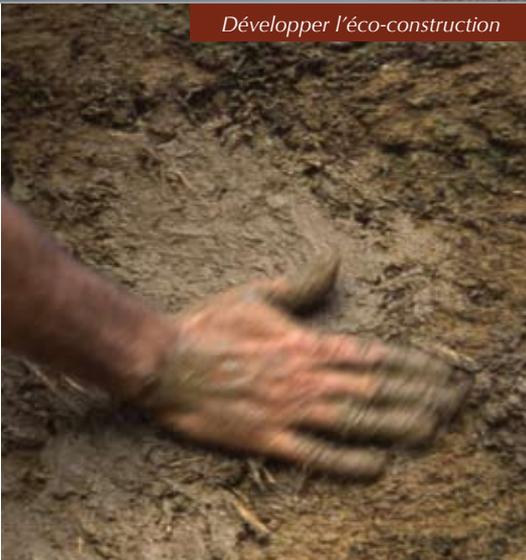
(Le Blanc\*)

« Créer des emplois par des productions locales de qualité »

(St Gaultier\*)

*Soutenir les productions agricoles et piscicoles engagées dans une démarche de qualité*

*Développer l'éco-construction*



« S'appuyer sur notre nature préservée (pas d'engrais chimiques) pour développer une agriculture propre »

(Mézières\*)

*Promouvoir la filière bois-énergie*



*Miser sur un tourisme durable porteur de développement*

« On n'est pas tous suffisamment convaincus que le tourisme est important économiquement »

(Le Blanc\*)



*Modifier nos comportements*



« Il faut cultiver l'émerveillement des gens, leur sourire, les accueillir »

(Le Blanc\*)

### **AXE 3 : UN TERRITOIRE ATTRACTIF, MOBILISÉ, QUI ANTICIPE LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, PORTEUR DE NOUVELLES SOLIDARITÉS**

L'attractivité du territoire est un élément essentiel de la stratégie de la nouvelle charte.

Il s'agit :

- ▶ de donner envie de vivre sur le territoire en offrant à la population les services qu'elle attend, en facilitant la mobilité et en renforçant le lien social,
- ▶ de dynamiser le tissu économique, d'inventer de nouveaux modes d'activités qui permettent de créer des emplois pour maintenir les jeunes,
- ▶ d'apporter les conditions à l'épanouissement de chacun par une politique éducative et culturelle ambitieuse.

Il s'agit aussi de mieux faire partager le projet de territoire, de faire en sorte que chacun se l'approprie et y participe.

Il s'agit enfin :

- ▶ de renforcer la cohérence de l'action des différentes collectivités sur le territoire du Parc et travailler en étroite complémentarité avec les communautés de communes
- ▶ de développer les partenariats et coopérations avec les territoires voisins ou étrangers.

*\* Paroles d'habitants recueillies - réunions publiques juin 2008*



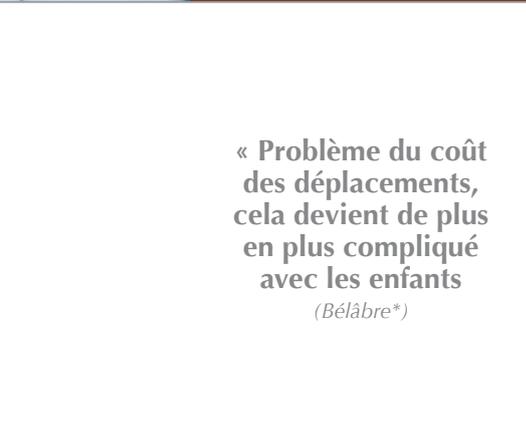
dynamiser le tissu économique



agir avec les communautés de communes

« Le seul endroit où je me sens vraiment bien, c'est ici »

(Mézières\*)



« Problème du coût des déplacements, cela devient de plus en plus compliqué avec les enfants »

(Bélâbre\*)



valoriser le réseau éducatif

maintenir les services de proximité et développer de nouveaux services



renforcer la communication et le fonctionnement participatif du parc



« Une Brenne à la fois rurale et technologique »

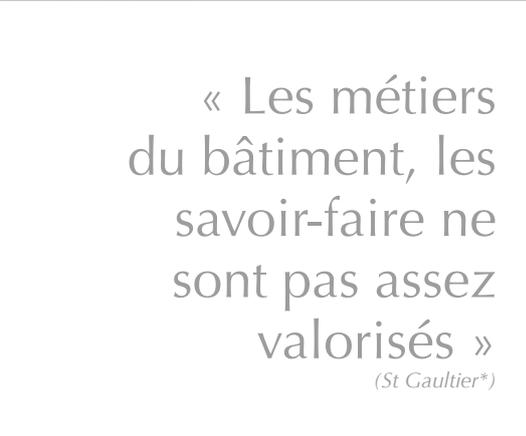
(Le Blanc\*)

« Inventons de nouvelles mobilités »

(Tournon\*)



s'ouvrir vers l'extérieur



« Les métiers du bâtiment, les savoir-faire ne sont pas assez valorisés »

(St Gaultier\*)



installer des jeunes



valoriser les productions locales



développer l'offre de services aux familles et aux jeunes

« Mettre en place des lieux de rencontre, des espaces intergénérationnels »

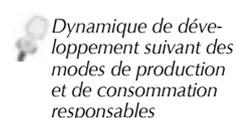
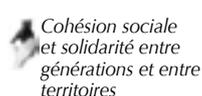
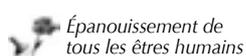
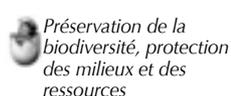
(Tournon\*)

## AXE 1 : Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Finalité DD
<b>1.1.</b> <b>Poursuivre et amplifier la préservation d'une nature exceptionnelle liée aux activités humaines</b>	1.1.1. Soutenir et promouvoir les pratiques favorables à la biodiversité	
	1.1.2. Mettre en œuvre une gestion conservatoire pérenne des espaces remarquables et restaurer les milieux naturels dégradés	
	1.1.3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et prendre en compte les déséquilibres liés aux espèces à problèmes	
	1.1.4. Renforcer l'action foncière	
	1.1.5. Obtenir un statut spécifique prenant en compte les handicaps de la zone humide classée RAMSAR	
<b>1.2.</b> <b>Agir pour la qualité des ressources naturelles</b>	1.2.1. Préserver et restaurer la qualité de l'eau et des zones humides	
	1.2.2. Veiller à l'exploitation durable des ressources	
<b>1.3.</b> <b>Renforcer la préservation et la valorisation des paysages et de l'héritage culturel et bâti, imaginer leur avenir</b>	1.3.1. Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages, mettre en œuvre les projets de paysage	
	1.3.2. Agir pour la préservation et la bonne gestion du bocage, de l'arbre et de la haie champêtre	
	1.3.3. Préserver et valoriser le patrimoine bâti vernaculaire ou remarquable	
	1.3.4. Faire vivre et imaginer de nouveaux usages de notre héritage culturel	
<b>1.4.</b> <b>Maintenir les équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace</b>	1.4.1. S'engager dans une démarche d'urbanisme rural durable	
	1.4.2. Agir pour une architecture contemporaine de qualité environnementale et paysagère	
	1.4.3. Préserver et restaurer les continuités écologiques	
	1.4.4. Veiller à la cohérence environnementale et paysagère des aménagements	
<b>1.5.</b> <b>Faire progresser la connaissance et la mettre au service de la dynamique du territoire, agir pour la sensibilisation aux patrimoines</b>	1.5.1. Développer, coordonner et valoriser les programmes d'études et de recherche, accompagner la participation de chacun dans la préservation des patrimoines	
	1.5.2. Poursuivre et amplifier les programmes de recherche et d'inventaires scientifiques du patrimoine naturel	
	1.5.3. Enrichir les connaissances et inventaires archéologiques et architecturaux, poursuivre les programmes de recherche sur le patrimoine culturel	
	1.5.4. Construire pour les jeunes un parcours suivi d'éducation au territoire	

## AXE 2 : Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Finalité DD
<b>2.1.</b> <b>Accompagner les filières locales dans une démarche de développement durable, de valorisation de leur production et de recherche de qualité</b>	2.1.1. Soutenir les productions agricoles engagées dans des démarches de qualité, de circuit court et écologiquement responsables	
	2.1.2. Soutenir une pisciculture professionnelle inscrite dans une démarche qualité et de sauvegarde de la richesse écologique de l'étang	

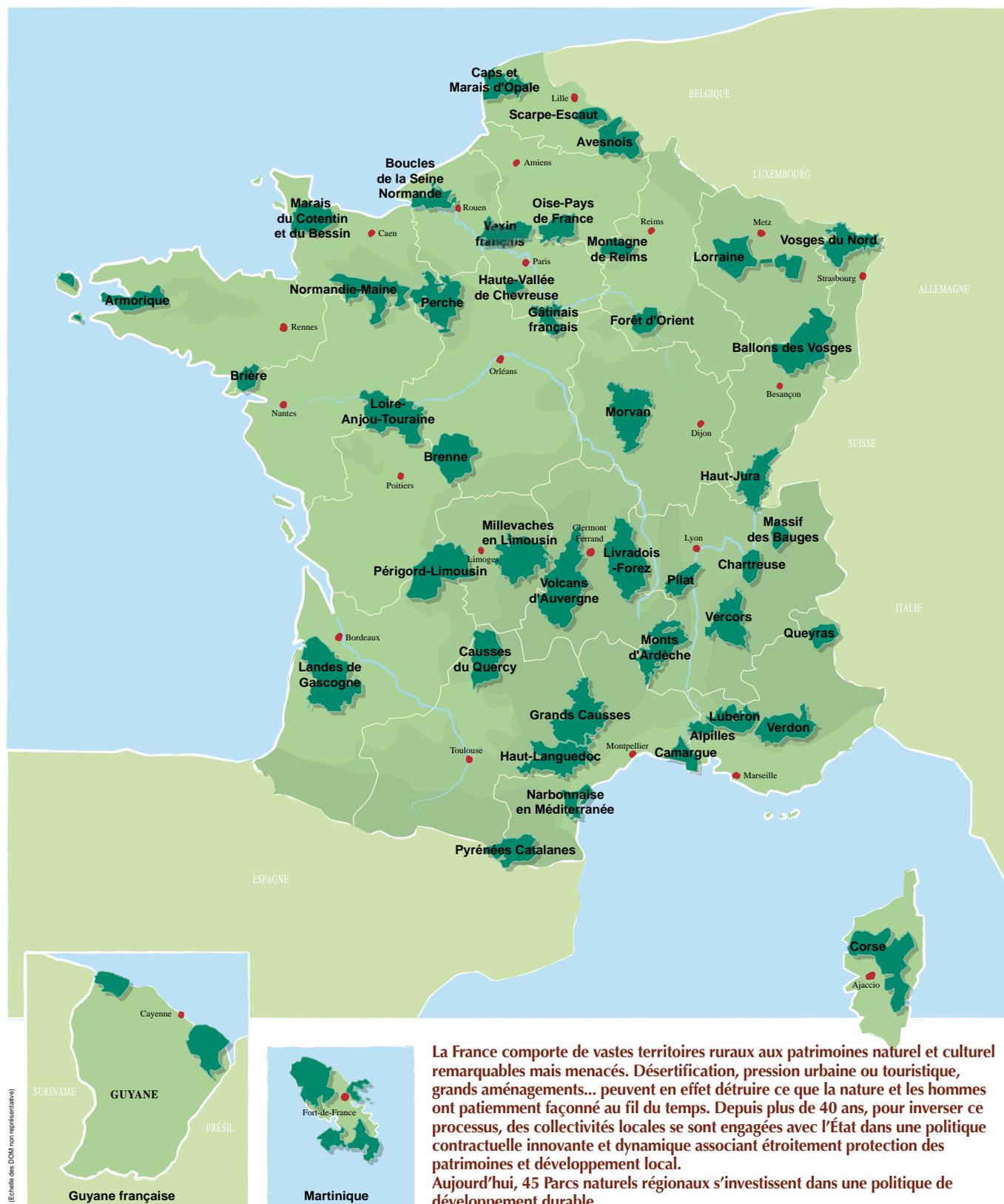


2.2. Conforter l'offre et miser sur un tourisme durable porteur de développement local dans une démarche permanente de qualité	2.2.1. Faire du Parc une destination d'excellence pour le tourisme de nature	
	2.2.2. Constituer un réseau d'acteurs du tourisme, formés et motivés, ambassadeurs de leur territoire.	
	2.2.3. Garantir en permanence, en tous lieux et pour tous publics la qualité des prestations d'accueil	
	2.2.4. Organiser et valoriser, par des circulations douces, la découverte des patrimoines du Parc	
	2.2.5. Promouvoir et mettre en marché la destination touristique « Parc naturel régional de la Brenne » en prenant en compte les attentes du public	
2.3. Participer à la lutte contre le changement climatique et anticiper ses conséquences pour le territoire	2.3.1. Économiser l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables adaptées au projet de territoire, notamment le bois énergie	
	2.3.2. Développer l'éco-bâti	
2.4. Soutenir la prise en compte du développement durable par les entreprises, les collectivités et les habitants dans leur quotidien	2.4.1. Accompagner les habitants et visiteurs du territoire vers des pratiques éco-citoyennes	
	2.4.2. Réduire l'empreinte écologique des entreprises, associations et collectivités	

### AXE 3 : Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Finalité DD
3.1. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois	3.1.1. Maintenir et dynamiser le tissu économique, assurer le renouvellement des générations, renforcer les liens entre les acteurs	
	3.1.2. Favoriser les initiatives innovantes et solidaires	
	3.1.3. Utiliser les valeurs « Parc » pour valoriser les produits, accueils et savoir faire locaux	
	3.1.4. Améliorer l'adéquation emplois/activités/formation et promouvoir l'insertion par l'économie	
3.2. Donner envie de vivre sur le territoire en plaçant l'éducation et les services au cœur de la stratégie	3.2.1. Faire vivre le projet éducatif de territoire	
	3.2.2. Compléter l'offre de services aux familles et aux jeunes	
	3.2.3. Veiller au maintien et à l'adaptation des services publics et des services de santé, favoriser le développement des services marchands, faciliter la mobilité	
	3.2.4. Promouvoir l'accueil de nouvelles population, renforcer l'intégration et le lien social	
	3.2.5. Développer l'accessibilité et les usages des technologies de l'information et de la communication	
	3.2.6. Faire émerger une politique territoriale des sports et des loisirs	
3.3. Agir pour une politique culturelle audacieuse et ouverte	3.3.1. Faciliter l'accès de tous les publics à une offre culturelle diversifiée dans des espaces adaptés	
	3.3.2. Soutenir l'initiative et les acteurs culturels	
3.4. Partager le projet de territoire, inciter à agir et s'impliquer	3.4.1. Renforcer la communication du Parc en direction des habitants	
	3.4.2. Développer le fonctionnement participatif, impliquer les différents publics	
3.5. Renforcer la cohérence territoriale et s'ouvrir vers l'extérieur	3.5.1. Construire et mettre en œuvre le projet de territoire avec les intercommunalités	
	3.5.2. S'ouvrir à l'extérieur et coopérer avec d'autres territoires	

# Les 45 Parcs naturels régionaux de France



La France comporte de vastes territoires ruraux aux patrimoines naturel et culturel remarquables mais menacés. Désertification, pression urbaine ou touristique, grands aménagements... peuvent en effet détruire ce que la nature et les hommes ont patiemment façonné au fil du temps. Depuis plus de 40 ans, pour inverser ce processus, des collectivités locales se sont engagées avec l'État dans une politique contractuelle innovante et dynamique associant étroitement protection des patrimoines et développement local. Aujourd'hui, 45 Parcs naturels régionaux s'investissent dans une politique de développement durable.

**Fédération des Parcs naturels régionaux**

Site internet : [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)



Création de la Maison de la Nature et la Réserve à Chérine. L'exposition « Mission guifette moustac » invite à une découverte poétique du patrimoine naturel



Développement des sites d'observation de la nature : ici aux étangs Foucault, propriété du Parc



Chaque année, près de 200 sorties nature accompagnées

# 10 ans d'initiatives : Les faits marquants



La Brenne : une destination pour la randonnée équestre



La voie verte (à l'initiative de la communauté de communes Brenne-Val de Creuse)

Les 20 plus belles balades du Parc regroupées dans un guide



Sensibilisation des jeunes à leur environnement et leur territoire : Les Foulées du Parc (1600 enfants des classes primaires chaque année), les classes Environnement, le journal « Bout'bout » (en collaboration avec le CPIE)



Les principaux supports de communication : La Feuille, l'Été en Brenne, le guide pratique, le site Internet, Brenne Nature, le guide de la flore...

Le Parc assure la gestion et l'animation du château d'Azay-le-Ferron



La Maison du Parc : adoptée par les touristes, comme par les habitants, près de 70 000 visiteurs par an

Initiation à la musique dans les écoles : une facette de l'action du Parc



Soutien à la diffusion et la création culturelle





## Parc naturel régional de la Brenne

Maison du Parc

Le Bouchet - 36300 ROSNAY

02 54 28 12 12

[www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr)

